

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Novembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Jan BEHETS

Etaient présents:

Mrs Jérôme CHATAGNER – Robert ESTACHY - Alain VEZZA - Lionel SIGNORET et Madame Marielle BRET

Absent : Dominique HEMAR, Hubert LONGERON, Guy SIGNORET et Denis TALLON

Absent représenté : Dominique HEMAR par Jan BEHETS

Début de séance à 20 h 30

- **Secrétaire de séance : Robert ESTACHY**
-
- Approbation du compte rendu de la séance du 18 octobre 2017 à l'unanimité.

I – ORDRE DU JOUR

1 – Attribution d'une partie de parcelle (M785) au lotissement La Fonze :

Le Maire indique que M. et Mme DAVI, demeurant 5 rue Guillaumet 92810 SEVRES, ont seuls répondu à la publicité de vente de 164 m2 sur la parcelle M 785.

Après délibéré, le conseil municipal décide de vendre cette partie de parcelle à M. et Mme DAVI pour un coût de huit mille deux cents euros.

Il autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la vente ; il dit que les frais de notaire et autres éventuels resteront à la charge de M et Mme DAVI.

Vote : unanimité (oui:7 non:0 abst:0)

2 – Vente des lots 25 (+6), lots 22 (+9) des appartements de l'ancienne Douane/Gendarmerie :

Le Maire expose au conseil les propositions d'achats des 2 lots du bâtiment de l'ancienne gendarmerie/ Douanes : Madame Régine TEKATLIAN pour le lot 25 (+6 cave) pour la somme de 52 150.00€ net vendeur et Monsieur Maurice PESCE pour le lot 22 (+9 cave) pour la somme de 39 150.00 € net vendeur.

Le conseil municipal décide à la majorité de valider ces offres et autorise le maire à signer les actes de vente des lots 25 (+6 cave) et 22 (+9 cave). Le conseil dit que les frais de notaire et autres éventuels seront à la charge des acquéreurs respectifs.

Vote : majorité (oui:6 non:1 abst:0)

3 - Adoption du RPQS 2016 (rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable)

Le maire expose les tenants et aboutissants du RPQS et la nécessité pour la mairie de le mettre à disposition du public via le SISPEA et la mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics "eau et assainissement".

Le conseil municipal adopte le RPQS ; décide de le transmettre aux services préfectoraux, de le mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr et de renseigner le SISPEA.

Vote : unanimité (pour:7 non:0 abst:0)

4 - Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise de l'engagement Professionnel (RIFSEP) :

Le Maire expose l'obligation de la mairie de mettre en place le RIFSEP pour les bénéficiaires (6 employés communaux : secrétariat, école et services techniques).

Le conseil municipal approuve la mise en place du RIFSEP pour les employés concernés.
Vote : unanimité (oui:7 non:0 abst:0)

-
- **Séance levée à 22 h 45**

**Lecture en ligne sur le blog à l'adresse suivante : www.mairie-saint-paul-ubaye.com
(sous réserve de validation au prochain conseil municipal)**